

 NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS : 11 EN FONCTION : 11 PRESENTS : 6 VOTANTS : 7	COMMUNE DE MIZOËN Procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2025
	L'an deux mille vingt-cinq, le 7 novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire. Date de la convocation : 31 octobre 2025
	Étaient présents : MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, VINCENT Denise, Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle (pouvoir à DEUIL Florence), SAUNIER Jean-Marc, Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy Secrétaire de séance : PINATEL François

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00, et constate que le quorum est atteint. Il demande l'approbation du conseil municipal pour rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le déclassement d'un délaissé de voirie du domaine public avant cession à Singuigneret, le conseil municipal accepte le rajout d'une délibération à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Délibération n°	Objet
	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2025
2025-55	Compte-rendu des délégations consenties au Maire
2025-56	Compte-rendu des remboursements de factures aux élus et personnels
2025-57	Souscription d'un emprunt
2025-58	Modification du budget principal 2025 : décision n°3
2025-59	Requalification des espaces publics au village : approbation du plan de financement définitif
2025-60	Sécurisation de l'alimentation en eau potable : modification du plan de financement
2025-61	Adhésion au groupement de commande pour la réalisation de travaux de gestion des eaux pluviales et de terrassement à bon de commande
2025-62	Ressources humaines – prestations sociales : adhésion au contrat cadre pour la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers
2025-63	Participation à l'achat des forfaits de ski Alpe d'Huez Grand Domaine pour les enfants scolarisés en primaire et secondaire résidant sur la commune
2025-64	Déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie avant cession – régularisation
	Questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2025

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2025 :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de voix pour : 7

Délibération n°2025/55 compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les décisions prises en vertu des délégations consenties par délibération du 8 juillet 2020 :

Avenants au marché des travaux de restructuration des bâtiments des services techniques

1. 2025-06-ELECTRICITE TROUILLOUX : plus-value globale de 417,00€ HT, soit 500,40€ TTC pour la suppression d'un compteur et l'électrification des combles des services techniques de la Combe.
2. 2025-10-CHARLY SERRURERIE : moins-value globale de 670,00€ HT, soit 804,00€ TTC pour la suppression d'une porte intérieure et l'électrification des rideaux métalliques.

Décision du 15 septembre 2025 : acceptation du devis de l'entreprise GAP MATERIEL pour la fourniture de pièces nécessaire à l'entretien du GENIE et au remplacement de la porte. Montant du devis : 2 073,06€ TTC.

Décision du 26 septembre 2025 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour l'installation d'une borne de recharge de véhicule électrique au service technique de la Combe. Montant du devis : 4 173,60€ TTC.

Colis de Noël des anciens : acceptation des devis pour un total de 2 406,54€ TTC :

- EYMET VILLAGE colis : 1 321,44€ TTC,
- FONDATION POUR LE LOGEMENT carte de vœux : 200,00€ TTC,
- PENS contenant colis : 427,50€ TTC (remboursement de frais au Maire),
- COOPERATIVE SCOLAIRE MIZOEN chocolats : 457,60€ TTC,

Concernant la borne de recharge de véhicules électriques, Monsieur le Maire explique que la borne des Ors installée par le prestataire de Renault lors de l'achat du Kangoo est programmée avec un système de délestage pour tenir compte de la consommation intrinsèque du garage lorsque qu'elle dépasse une certaine valeur (en particulier lors du chauffage en période hivernale), son déplacement en l'état était compliqué, elle n'a donc pas été déplacée. Elle restera sur place, une réflexion sera engagée quant à son utilisation future.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de voix pour : 7

Délibération n°2025/56 compte-rendu des remboursements de factures aux élus et personnels

Le Conseil municipal prend note des remboursements intervenus en septembre et octobre 2025 :

MICHEL Bernard	L'ENTREPOT DU BRICOLAGE	Traverse bois pour escalier belvédère Sud	48,72€
	GRAND FRAIS	Alimentation	42,90€
	BRICORAMA	Semence et séchoir linge	85,50€
	LEROY MERLIN	Stores bibliothèque	99,80€
	E. LECLERC	Gazon	29,99€

	MISTER MINIT	Doubles clés école	8,40€
	PENS	Sacs colis Noël anciens et portes-clés	686,68€
		TOTAL	1 001,99€

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte-rendu de remboursements de factures aux élus et personnels :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de voix pour : 7

Délibération n°2025/57 souscription d'un emprunt

Monsieur le Maire présente la situation dans laquelle le Département a placé la commune suite à son refus d'attribution d'une subvention pour les travaux de restructuration des bâtiments du service technique. Il donne ainsi lecture à l'assemblée du compte-rendu de la conférence territoriale de septembre dernier au cours de laquelle il a été rappelé que la commune de Mizoën avait bénéficié de près d'un million d'euros de subvention dans le cadre de la dotation territoriale Oisans depuis 2020 et que pour laisser une enveloppe aux prochaines équipes municipales, sa demande de subvention était refusée au titre de 2025.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de la conférence territoriale de l'Oisans (règlement du 14/10/2022) ainsi que le déroulé des décisions ayant conduit à cette situation :

- 1^{ère} conférence en mars : mise à jour des dossiers pluriannuels et affermissement des dossiers déposés au 31/12/N-1 pour vote en commission permanence du Département en juin,
- 2^{ème} conférence en mai/juin : inscription des dossiers déposés depuis le 1^{er} janvier de l'année,
- 3^{ème} conférence : septembre/octobre : affermissement des dossiers inscrits en 2^{ème} conférence pour vote en commission permanence du Département en novembre.

Il s'avère que le vote du budget national 2025 ayant été retardé, le Département a adapté ses décisions pour 2025 en supprimant la 2^{ème} conférence territoriale. Ainsi, notre dossier déposé en janvier 2025 devant être présenté lors de cette 2^{ème} conférence territoriale, n'a pas été instruit lors la conférence de juin 2025.

Toutefois, une autorisation de démarrage des travaux a été accordée par le Département et il nous a été demandé début août 2025 de fournir les ordres de service de démarrage des travaux. Aucun doute quant à l'attribution de cette subvention n'a pu être détecté avant la décision de la conférence territoriale du 23 septembre et les travaux ont donc bien démarrés début septembre 2025. Monsieur le Maire précise toutefois que le dossier pourra être redéposé en 2026.

200 000€ étaient attendus du Département, qu'il faut donc compenser en partie par une réserve disponible de la section de fonctionnement qui sera virée à l'investissement pour 63 570€ et par la souscription d'un emprunt de 150 000€.

Les élus regrettent que cette situation intervienne en fin de mandat et demandent si le budget de la commune peut supporter ce nouvel emprunt.

Monsieur le Maire présente aux élus l'état de la dette au 31 décembre 2024 : 3 emprunts sont en cours pour une annuité totale de 52 950€. La souscription d'un nouvel emprunt est soutenable avec une annuité qui s'élèvera à 61 500€ jusqu'en 2028, année durant laquelle l'emprunt souscrit en 2021 pour 7 ans pour l'église se terminera.

Cinq banques ont été sollicitées et quatre offres ont été réceptionnées. La plus intéressante est celle de la Banque des Territoires pour 150 000€ sur 25 ans au taux de 1,3% indexé sur le taux du Livret A, actuellement de 1,70%, soit un taux global de 3%.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la souscription d'un emprunt de 150 000€ auprès de la Banque des Territoires pour 25 ans dans les conditions présentées ci-dessus :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de voix pour : 7

Pour une complète information, Monsieur le Maire précise que tous les projets menés par la commune ont systématiquement fait l'objet de demande de subventions auprès des entités susceptibles de l'accompagner financièrement. Il présente à l'assemblée un tableau récapitulant les projets réalisés et détaillant les subventions obtenues :

PROJETS	INVESTISSEMENTS	SUBVENTIONS								
		ANS	CCO	CLE/EDF	CD38	DETR	DSIL	FEADER	PNE	RAURA
Restauration extérieure de l'église	436 627,00	-	15 000,00	-	195 945,00	74 973,00	-	-	17 284,00	-
Etanchéification réserve eau Emparis	12 230,00	-	-	-	-	-	-	4 210,50	-	4 210,50
Sécurisation urgente route Emparis secteur tunnels	28 792,00	-	-	-	14 396,00	-	-	-	-	-
Sécurisation voie communale Emparis	308 175,00	-	-	-	154 473,00	-	61 789,20	-	-	-
Terrain multisports et skatepark	100 649,00	10 418,00	6 605,00	-	44 838,00	-	-	-	-	15 000,00
UNIMOG	135 633,00	-	15 000,00	-	66 750,00	-	-	-	-	-
Cantine scolaire - CT Oisans	235 297,00	-	-	-	137 943,00	32 893,00	-	-	-	-
Elargissement et soutènement voie accès bergerie	117 185,00	-	9 141,00	-	58 592,00	-	-	-	-	-
Acquisition CHARGEUR	70 800,00	-	8 850,00	-	35 400,00	-	-	-	-	-
Requalification des espaces publics au village	356 220,00	-	15 000,00	-	189 895,00	36 828,00	-	-	-	30 000,00
Restructuration aires de jeux village	22 282,00	-	5 170,00	-	10 341,00	-	-	-	-	-
Restructuration des bâtiments des services techniques	379 990,00	-	15 000,00	-	-	64 493,00	-	-	-	-
Sécurisation de l'alimentation en eau potable	47 422,00	-	-	23 711,00	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 251 302,00	10 418,00	89 766,00	23 711,00	908 573,00	209 187,00	61 789,20	4 210,50	17 284,00	49 210,50
RESTE A CHARGE	877 152,80									
% SUBVENTIONS	61,04%									

Même avec la défaillance du Département (CD38) en 2025, nos investissements structurels de 2 251 302,00€ ont été subventionnés à hauteur de 1 374 149,20 € soit à plus de 61%.

Délibération n°2025/58 modification du budget principal 2025 : décision n°3

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°3 du budget principal 2025 qui prévoit :

- D'ajuster les crédits en section de fonctionnement,
- D'inscrire de nouveaux crédits en section d'investissement, dont l'emprunt acté précédemment,
- De virer 63 570€ de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté de 2024) vers la section d'investissement pour abonder l'autofinancement de l'opération de restructuration des bâtiments du service technique.

Cette décision modificative porte la section de fonctionnement à un total de 1 015 876,82 € équilibrée en dépenses et en recettes, avec un excédent reporté de 2024 ramené à 2 430€ suite au virement de 63 570€ à l'investissement.

La section d'investissement est quant à elle portée à un total de 843 807,90€ équilibrée en dépenses et en recettes.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'approbation de la décision modificative n°3 du budget principal 2025 :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de voix pour : 7

Délibération n°2025/59 requalification des espaces publics au village : approbation du plan de financement définitif

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une erreur s'est glissée dans la délibération n°2025/53 du 19 septembre 2025 portant sur le même objet et qu'il y a lieu de l'abroger pour délibérer à nouveau sur le plan de financement définitif suivant :

REP - AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE	Montant HT	Total TTC
MO diagnostic et tranche ferme	24 600,00	29 520,00
Relevés topo	9 200,00	11 040,00
Aménagement de la traversée du village et de la route d'Emparis : marquage au sol	12 391,50	14 869,80
Aménagement de la traversée du village : ralentisseurs	7 821,00	9 385,20
Aménagement de la traversée du village : panneau de chantier et signalétique	3 009,00	3 610,80
Aménagement de la traversée Nord du village : sécurisation et aménagement de l'entrée Nord	34 749,00	41 698,80
Aménagement de la traversée Sud du village : création d'une placette	66 472,50	79 767,00
Phase 7 : sécurisation du virage de Saint-François	14 184,17	17 021,00
Aménagement de la traversée Sud du village : sécurisation et aménagement de l'entrée Sud - abord église	28 766,14	34 519,37
TOTAL	201 193,31	241 431,97
REP - ENTREES VILLAGE ET STATIONNEMENT	Montant HT	Total TTC
MO tranche optionnelle	16 399,31	19 679,17
Relevés topo	600,00	720,00
Etudes géotechniques	21 730,00	26 076,00
Publication DCE MO + travaux	473,14	567,06
Construction de 3 parkings	136 127,13	163 352,56
TOTAL	175 329,58	210 394,79
TOTAL TRAVAUX REP	376 522,89	451 826,76

REP - FINANCEURS	Montant HT éligible	Intervention	Subvention
ETAT DETR	201 193,31	20%	40 238,66
REGION AURA	250 000,00	12%	30 000,00
DEPARTEMENT ISERE	376 522,89	50%	188 261,45
CC OISANS	109 000,00	14%	15 000,00
	TOTAL SUBVENTION	73%	273 500,11
	AUTOFINANCEMENT	27%	103 022,78
	TOTAL	100%	376 522,89

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du plan de financement définitif des travaux de requalification des espaces publics au village tel que présenté ci-dessus :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de voix pour : 7

Délibération n°2025/60 sécurisation de l'alimentation en eau potable : modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025/35 du 27 mai 2025 actant la réalisation de travaux de sécurisation du réseau d'alimentation d'eau potable d'un montant total de 47 422€ HT pour :

- Le remplacement de 12 vannes au village pour 18 250€ HT, soit 21 900€ TTC,
- L'installation d'un compteur à la bergerie communale pour 14 200 € HT, soit 17 040€ TTC,
- La modification du système de remplissage du réservoir de Singuigneret pour 2 850€ HT, soit 3 420€ TTC,
- L'installation d'un réducteur de pression au réservoir des Murets pour 12 121,80€ HT, soit 14 546,16€ TTC.

Le plan de financement de cette opération prévoyait 50% de subvention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 20% du Département de l'Isère et 20% de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre d'une convention avec EDF (fonds privés) et 10% d'autofinancement.

L'agence de l'eau refuse de financer ces travaux car la commune ne remplit pas toutes les conditions préalables exigées par cet organisme pour être financée, et notamment parce que « ... et le prix de l'eau doit comporter une part proportionnelle aux volumes consommés par l'utilisateur. »

Monsieur le Maire explique que fixer une part proportionnelle au prix de l'eau nécessite de pouvoir mesurer les volumes consommés par les usagers et donc d'installer les compteurs individuels. Les travaux d'installation de compteurs individuels pourront être financés à 70% par l'agence de l'eau.

Ainsi, la position de cet organisme, pourtant principal acteur de l'eau, se traduit par le fait que si de gros dommages survenaient sur le réseau communal d'eau potable, aucun financement de cet organisme ne pourra être sollicité tant que les compteurs individuels n'auront pas été installés. Or, le coût de ce type de travaux est rapidement très élevé, preuve en est avec les travaux prévus ici.

De plus, compte-tenu du contexte budgétaire national, le Département a établi un moratoire dans le domaine de l'eau et n'accorde plus aucun financement sur cette thématique. Notre dossier pourra toutefois être redéposé en 2026, une autorisation de démarrer les travaux ayant été obtenue.

Dans cette perspective de raréfaction de subventions publiques, la Commission Locale de l'Eau, dans le cadre de son partenariat avec EDF, a pris en compte notre situation et l'importance de réaliser ces travaux de sécurisation. La subvention demandée a donc été abondée pour être portée à 50% du coût de l'opération, soit une subvention de 23 711€.

La présente délibération intervient pour modifier le plan de financement et permettre la réalisation des travaux début 2026 :

✓ Coût prévisionnel de l'opération :	47 422,00€
✓ Subvention du Département de l'Isère 20% :	9 484,00€
✓ Subvention de la CLE Drac-Romanche / EDF (fonds privé) 50% :	23 711,00€
✓ Autofinancement de la Commune 30 % :	14 227,00€

Madame Francine PHILIPPE s'interroge quant au coût de l'installation du compteur à la bergerie rapporté à la consommation réelle des animaux. Monsieur le Maire répond que le service de distribution d'eau potable ne peut être rentabilisable, les travaux consistent ici à anticiper une mise en conformité à venir dans un contexte de raréfaction de la ressource et de sa nécessaire préservation. En effet, il rappelle que la loi ne prévoit qu'une seule dérogation à l'application des redevances dues à l'agence de l'eau : l'abreuvement des animaux domestiques, tous les autres usages (maraîchage, BTP, ...) seront soumis à ces redevances.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la modification du plan de financement de cette opération telle que présentée ci-dessus :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de voix pour : 7

Délibération n°2025/61 adhésion au groupement de commande pour la réalisation de travaux de gestion des eaux pluviales et de terrassement à bon de commande

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère déjà à ce groupement et que le marché doit être renouvelé pour une nouvelle période de 4 ans. Il précise que cette adhésion permet de bénéficier des tarifs issus de la mise en concurrence des entreprises réalisée par la CC Oisans pour ses propres besoins. En outre, le marché étant à bon de commande, si la commune n'émet aucun bon de commande, elle ne recevra aucune facture.

Monsieur le Maire propose toutefois de prévoir 10 000€ de travaux par an, soit 40 000€ de travaux sur 4 ans pour faire face à d'éventuelles surprises concernant l'état de la voirie communale.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la réalisation de travaux de gestion des eaux pluviales et de terrassement à bon de commande :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de voix pour : 7

Délibération n°2025/62 ressources humaines – prestations sociales : adhésion au contrat cadre pour la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers

Monsieur le Maire rappelle que la commune propose déjà les tickets restaurants à ses agents permanents (voir délibération n°2021/58 du 16/11/2021), la présente délibération intervient pour renouveler le contrat actuel, dont l'échéance arrive au 31 décembre 2025, pour une nouvelle période de 4 ans. Les conditions d'octroi restent les mêmes.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'adhésion de la commune au contrat cadre pour la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de voix pour : 7

Délibération n°2025/63 participation à l'achat des forfaits de ski Alpe d'Huez Grand Domaine pour les enfants scolarisés en primaire et secondaire résidant sur la commune

Monsieur le Maire propose de renouveler la participation à l'achat des forfaits de ski saison hiver pour permettre la pratique du ski dans le cadre scolaire mais aussi familial.

Par l'intermédiaire du ski Club du Bourg d'Oisans, les familles bénéficient d'un tarif préférentiel de 371,50€ au lieu de 763,50€ auquel Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de :

- 271,50€ par enfant scolarisé en maternelle (>5 ans révolus au 30/11 de l'année concernée) et primaire quand un seul enfant de la fratrie est payant
⇒ Reste à la charge des familles 100€
- 316,00€ par enfant scolarisé en maternelle (>5 ans révolus au 30/11 de l'année concernée) et primaire à partir de 2 enfants de la fratrie payant scolarisés en primaire
⇒ Reste à la charge des familles 55,50€ / enfant
- 236€ par enfant scolarisé en secondaire (collège et lycée)
⇒ Reste à la charge des parents 135,50€

Si une famille ne souhaite pas acheter le forfait saison, le forfait de ski journée ou ½ journée pour les stages de ski dans le cadre scolaire seront pris en charge par la commune. Pour rappel, dans ce cadre, la commune prend également en charge le transport et les cours dispensés par l'ESF d'Auris.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la participation de la commune à l'achat des forfaits de ski Alpe d'Huez Grand Domaine pour les enfants scolarisés en primaire et secondaire dans les conditions définies ci-dessus :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de voix pour : 7

Délibération n°2025/64 déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie avant cession – régularisation

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025/29 du 27 mai dernier portant le même objet. Il indique qu'il s'avère nécessaire de corriger la surface du délaissé qui était erronée (39m² au lieu de 67m² en réalité) et de préciser que la cession est réalisée à titre gracieux au motif que lors de l'achat de leur maison d'habitation, cette situation était déjà de fait.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la régularisation du déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie avant cession :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de voix pour : 7

Questions diverses

Label « patrimoine remarquable en Isère »

Monsieur le Maire propose de candidater au label pour mettre en valeur et préserver la vieille fontaine, fontaine historique du village. Madame Eloïse FRIEDEL est chargée du dossier.

Sécurité routière

Une demande a été déposée en mairie pour ralentir la vitesse à l'intersection entre la RD25, le chemin Vieux et la route de la Fournela. Le Département va être sollicité pour définir l'aménagement adapté à la situation et notamment à la forte pente.

Alpage

La cohabitation entre les différents usagers des espaces naturels est de plus en plus difficile, les sports de nature faisant de plus en plus d'adeptes plus ou moins avertis. Le non-respect des alpages et prairies comme du travail des bergers génère des tensions, exacerbées par la présence des chiens de protection.

Une réflexion doit être menée au niveau local comme national (tourisme, enjeux économiques et environnementaux) pour repenser la place du pastoralisme et rappeler sa fonction essentielle pour la protection et la sauvegarde de l'environnement.

- ⇒ Une réunion de concertation en présence de tous les acteurs concernés a été organisée le 13 novembre à Mizoën et à l'initiative du Maire de Mizoën pour dresser le bilan de l'estive 2025 et envisager les pistes d'amélioration pour que le tourisme continue de rimer avec pastoralisme.

Cimetière

Un ossuaire a été installé à côté des columbariums, une plaque y sera apposée pour identifier cet équipement obligatoire du cimetière.

Levée de séance à 20h30

* ~ * ~ * ~ *

Le Maire
Bernard MICHEL

Le secrétaire de séance
François PINATEL

« Procès-verbal diffusé avant approbation, susceptible d'être modifié »